

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2023

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCATION : 15 juin 2023

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, DÉZIEUX René, DUPONT Sophie, GAUTHIER Daniel, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, PRADEL Patricia

ABSENTS : LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à Hervé MASSIAS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PRADEL Patricia

La séance est ouverte à 19H49.

Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes (voir tableau annexé) et :

- Vote la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 32.27 heures hebdomadaires ;
  - Vote la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2° classe à temps non complet à raison de 25.12 heures hebdomadaires ;
  - Vote la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe à temps non complet à raison de 23.00 heures hebdomadaires ;
- Suite à ces délibérations, le tableau des emplois est modifié à compter du 21 juin 2023.
- Valide la mise à jour du règlement intérieur de l'ALSH ;
  - Valide la tarification 2023 ALSH ;
  - Valide le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie mis à jour.
  - Décide de vendre un morceau de parcelle 218A119 situé entre les parcelles 218A118 et 218A1404 à Mme Mauricette DELYS
  - Décide lancer la procédure de sortie de l'ancienne école de Sarroux du domaine public aux fins de constater sa désaffectation à l'usage direct du public et son déclassement.

Le Conseil municipal sursoit à statuer concernant la désignation d'un référent déontologue des élus, un supplément d'information est nécessaire.

Suite à diverses demandes des associations, Monsieur le Maire rappelle que l'accès au compteur électrique des bâtiments communaux ne peut être libre d'accès pour des raisons de sécurité. Il fait état d'une réunion en Sous-préfecture en présence du SDIS, de la Gendarmerie nationale, relative à la tenue de manifestation publique ou privée à Saint Nazaire et des obligations à respecter. La commune ne pouvant assumer la mise aux normes du site, les festivités publiques ou privées devront se dérouler dans la salle omnisport ou sur le parvis de la salle Marcel Bredèche. Le comité des fêtes de Saint Julien est informé. Quid de l'inauguration du site programmé en août. Monsieur le Maire attend en vain des nouvelles de la chargée de mission HCC organisatrice de l'événement.

Stéphanie MONCOURIER fait un compte rendu d'une réunion HCC sur la convention territoriale globale. Un courrier sera fait pour demander à HCC le déplacement des PAV des Alouettes dont l'emplacement s'avère dangereux.

Patricia PRADEL fait état de l'assemblée générale de l'ICA. Le département va créer une nouvelle instance « Corrèze Autonomie ».

Monsieur le Maire évoque le tiers lieu. Des difficultés sont rencontrées avec l'architecte et certains lots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10. Vu pour être affiché le 26 juin 2023, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

